Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260511-CCAS26_05-DE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

Arrondissement
De RENNES

CCAS DE BAIS

Délibération du CCAS
Séance du 11 mai 2026

L'an 2026, le 11 mai à 10 heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Bais, légalement convoqué le 5 mai, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nathalie CLOUET, Présidente.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Etaient présents : Nathalie CLOUET, Patricia MOREL, Martine LEVACHER, Loïc GILBERT, Manuella HEINRY, Denis VALOTAIRE, Marie Bernadette TIRIAU, Yvette LEFEUVRE, Christine MADDALIN, Catherine GRUAU.

Absents / excusés : Daniel DAHIOT

26-05 : Election du vice-président délégué du CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6, et R 123-7 à R 123-15,

Considérant que le Maire est président de droit du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que, dès qu'il est constitué, le conseil d'administration du CCAS élit en son sein un vice-président qui préside le conseil d'administration en l'absence du président ainsi qu'un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président.

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection du vice-président délégué du CCAS ;

Le conseil d'administration est invité à procéder à l'élection du vice-président délégué au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour.

Une candidature a été proposée pour exercer la fonction de vice-président : Loïc GILBERT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260511-CCAS26_05-DE

- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Monsieur Loïc GILBERT ayant obtenu 10 voix, il est proclamé vice-président délégué du Centre Communal d'Action Sociale et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait à Bais, le 11 mai 2026,

Pour extrait certifié conforme
La Présidente du CCAS,
Nathalie CLOUET

